

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2007

ORGANISATION DE CERTAINES PROFESSIONS DE SANTÉ
(Deuxième lecture) - (n° 3550)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1

présenté par
Mme Fraysse
et les membres du groupe Communistes et Républicains

ARTICLE 13

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer la mise en place du secteur optionnel dans ce projet de loi, réintroduit dans ce projet de loi suite à la censure de cette disposition par le conseil constitutionnel lors de son introduction dans le PLFSS 2007.